

Affichage le 3 février 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est réuni en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire, en session ordinaire. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures, par l'appel des membres du conseil.

23 présents : A. BOIX-NEVEU, N. RATEL-DUSSOLLIER, F. MAUDUIT, D. GODDARD, JP. COUDURIER, MN. GERFAUD-VALENTIN, JC. BERNARD, S. SELLERI, G. MUGNIERY, J. PEROT, N. LAURENT, A. MAENNER, MF PICHAT, Y. ROTA-BULO, P. DUPUIS, K. MAUVILLY-GRATON, J. GAUCHON, M. LE CHENE, JP. TISSINIE, D. DUBONNET, N. LAUMONNIER, Y. FETAZ, G. MONGELLAZ.

3 excusés : A.C.THIEBAUD a donné pouvoir à Y.FETAZ, P.MAULET a donné pouvoir à N.LAUMONNIER, B.MOLLARD a donné pouvoir à A.BOIX-NEVEU

1 absent : P. FONTANEL

Nathalie N. RATEL-DUSSOLLIEa été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2020.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et en particulier son article 16.
Pièce jointe : PV de la séance du 16 Décembre 2020
Le Compte-rendu du conseil municipal du 16 Décembre 2020 transmis aux élus n'appelle pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

2. Finances communales

Délibération n°2021-01-01 : Débat d'Orientations Budgétaires

VU l'article L. 2312-1 et D.2312-3, D3312-12 et D.5211-18-1 du CGCT ;

VU la loi NoTRE n°2015-991 du 7/08/2015

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU la note explicative de synthèse jointe en annexe conformément aux articles L.2121-12 et 13 du CGCT

Rapporteur : Sylvie SELLERI, Adjointe aux finances communales

PJ : Rapport d'Orientations Budgétaires

Exposé des motifs :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientation budgétaire (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, aux EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants et au département

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions

relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Même si le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi. Conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse, document d'analyse économique et financière, présentant également une rétrospective 2019-2020 et une projection 2021 du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes est transmise avec le présent ordre du jour, afin de servir de support au débat.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'Adjointe en charge des finances,
- PREND ACTE de l'organisation d'un débat sur les Orientations Budgétaires 2021.

Interventions au sujet du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Jean-Claude BERNARD précise que les éléments relatifs au Produit Intérieur Brut qui figurent dans le Rapport d'Orientations Budgétaires et qui font référence à une possible croissance doivent être analysés avec précaution, compte-tenu du contexte qui ne semble pas favorable à une reprise de la croissance.

Madame MONGELLAZ demande des précisions sur la mutualisation de la balayeuse, en indiquant que cette question a déjà été étudiée et que cela semblait complexe en termes de suivi de prêts, de réparations, de mise à disposition des agents...

Elle demande également des précisions quant à la mutualisation envisagée au niveau de la police municipale, et regrette qu'il ne puisse pas y avoir une police municipale à temps plein sur la commune (suite à la demande de disponibilité depuis le 15 novembre 2020 de la policière municipale).

Monsieur MAUDUIT répond sur la balayeuse qu'il est intéressant de reproduire ce qui se fait entre une entreprise privée et une commune sur la location de ce type d'équipement. Cette mutualisation représente une économie pour les communes plutôt que faire appel à des entreprises.

Monsieur COUDURIER répond que cela se pratique ailleurs, et que si les choses sont fixées précisément en amont de la convention de mise à disposition, cela ne doit pas poser de problèmes.

Monsieur le MAIRE répond qu'il convient au préalable d'élaborer une convention qui reprend tous les éléments de cadrage sur le volet financier, humain, et que le tarif qui serait appliqué doit prendre en compte tous les frais y compris l'amortissement.

Sur la Police Municipale, Monsieur le Maire répond que la police municipale n'était pas présente en permanence, et qu'il n'y a jamais eu une présence policière sur Barberaz 24h/24. Il informe qu'un travail est mené par les élus sur le terrain et cela permet d'identifier les difficultés notamment de stationnement avec les voitures tampons. Il informe qu'ils ont commencé à prévenir les propriétaires de ces véhicules et que des démarches sont engagées auprès de la police nationale pour évacuer les voitures tampon. Madame MONGELLAZ dit qu'il y a du trafic de drogue. Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas avec une police municipale composée d'un seul agent que cette problématique se résoudra, et qu'il s'agit d'une compétence de police nationale. Il précise qu'un travail est mené avec la police nationale et que des réunions du Groupe de Partenariat Opérationnel sont organisées tous les mois.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de mutualisation avec une autre police municipale d'une commune voisine, est prévu un volume d'heures d'interventions sur demande afin d'être réactif sur le terrain.

Monsieur COUDURIER tient à préciser que la mutualisation des polices municipales est une recommandation de la Cour des Comptes. L'ex-policière municipale de Barberaz avait aussi des tâches administratives qui n'ont pas obligatoirement besoin d'être effectuées par un agent de police municipale, mais qui peuvent être réalisées par des agents administratifs ou des élus. Il donne l'exemple de la procédure d'évacuation des voitures tampons en lien avec la fourrière et la police nationale. Il dit que ce travail de mutualisation relève d'une bonne utilisation des deniers publics.

Remarques sur les charges à caractère général

Madame LAUMONNIER demande quand la commune aura la réponse sur le raccordement électrique de la mairie et du centre-bourg au compteur définitif. Monsieur le Maire précise que toutes les communes de Savoie doivent resouscrire un abonnement pour 2021 pour l'éclairage public ; le dossier est en cours. Sylvie SELLERI précise que c'est un point de fragilité sur le chapitre des charges à caractère général.

Monsieur DUBONNET dit qu'on ne peut que se féliciter du souhait de poursuivre les actions menées sur l'entretien des bâtiments publics, et regrette que soit mentionné dans le DOB « le manque significatif de maintenance et d'entretien de certains bâtiments ces dernières années ». Il dit qu'il y a eu des investissements lourds réalisés sur le mandat précédent.

Monsieur le Maire informe qu'au prochain Conseil Municipal, Monsieur Laurent, conseiller municipal, présentera un rapport sur l'état des bâtiments notamment d'un point de vue énergétique.

Monsieur Laurent informe que sur la majorité des bâtiments qu'il a analysés, les rénovations effectuées n'ont été que des rénovations superficielles, qu'il n'y a pas eu d'approche globale en termes de rénovation et notamment pour réduire les coûts.

Monsieur DUBONNET cite le rapport de l'ASDER, et Monsieur le Maire lui rétorque qu'il ne doit pas se gargariser de constater des économies d'énergie alors que la quasi-totalité ont été faites par le simple fait de couper l'éclairage entre minuit et 6h.

Madame GERFAUD-VALENTIN demande à Monsieur DUBONNET si le fait que les extincteurs n'aient pas été contrôlés depuis plusieurs années, est pour lui un manque significatif d'entretien.

Charges de personnel

Pas de remarques.

Recettes de fonctionnement

Madame MONGELLAZ demande pourquoi la convention avec la mairie de Chambéry pour le foot américain sera résiliée et informe que les sous-sols sont très mauvais pour des terrains de football.

Monsieur DUPUIS précise qu'un club de football a le projet de s'installer sur la commune, d'où le projet de rénovation des vestiaires et du terrain. Il interroge la précédente municipalité : pourquoi la commune a-t-elle perçu des milliers d'euros de la part des autres communes, mais n'a réalisé aucun investissement sur le stade et la Maison ?

Monsieur COUDURIER informe que l'arrivée d'un véritable club de football sur la commune est un réel atout pour la jeunesse de Barberaz, plutôt que voir partir les jeunes jouer dans les communes voisines, c'est un sport qui captive l'intérêt des enfants.

Madame MONGELLAZ répond que la commune de Chambéry a fait des interventions sur le terrain d'où la réduction de 4000€ du montant du loyer de 21000€. Monsieur le Maire lui demande à quoi ont servis les 17 000 € ? en 2019 et 17.000€ en 2020 pour l'entretien des vestiaires et terrains compte-tenu de l'état qui nécessite une reprise totale.

Monsieur COUDURIER précise que l'entretien a été inexistant. A l'époque, Barberaz avait les meilleurs terrains de la Région puisque des grands clubs venaient jouer. Il informe que des entreprises ont été interrogées et qu'elles n'ont pas indiqué qu'on ne puisse pas refaire un terrain.

Monsieur DUBONNET dit qu'à Barberaz comme il n'y avait plus de club de football, la commune avait fait le choix de répondre favorablement aux locations.

Monsieur DUBONNET demande pourquoi l'entreprise Malongo veut quitter le bâtiment qu'elle louait à la commune. Monsieur le Maire informe qu'ils cherchaient des locaux plus petits pour payer un loyer moins élevé ; ils auraient trouvé des locaux à Saint Alban Laysse. Le bail prendra fin au 30 juin 2021.

Fiscalité

Monsieur DUBONNET demande une précision sur le remboursement des 34000€ de produit fiscal à l'Etat, et informe que la vraie raison de l'augmentation des 6% est liée au fait que la commune savait qu'ensuite on ne pourrait plus maîtriser à la hausse ou à la baisse la Taxe d'Habitation. Il dit que l'Etat est « vicieux » car il avait interdit la baisse du taux de taxe d'habitation et que c'est contraire à l'autonomie des communes.

Madame SELLERI informe que dès 2017, l'Etat avait annoncé les conditions de cette réforme et que 87% des communes ont joué le jeu de celle-ci.

Madame SELLERI informe que la commune a peu d'attribution de compensation comparativement aux autres communes, et que cela s'explique en grande partie par le tissu économique.

Budget d'investissement

Le Maire informe que les réunions de quartier n'ayant pu avoir lieu, le travail sur la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) sera réajustée en fonction des échanges qui auront lieu lors des réunions de quartier.

Monsieur le Maire précise que la PPI permet d'avoir une vision prospective pour programmer un échéancier et répondre aux demandes des habitants. Il s'agit d'un travail chronophage au départ mais qui permet d'avoir une vision claire sur les investissements que l'on veut avoir sur les années à venir. Monsieur le Maire salue le travail des élus et des agents pour ce travail très précis.

1/ Jardins partagés

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MAUVILLY-GRATON, qui informe de 3 chantiers principaux dès 2021 :

- création de 800 m² de jardins partagés et jardins familiaux sous la salle Daisay,
- l'augmentation du nombre de parcelles de jardins de la rue François Miège avec une consultation en amont des habitants pour revoir les contrats de location de ces jardins,
- la mise en route de la réflexion sur la ferme urbaine de l'Albanne (entre le chemin des prés et le terrain d'honneur), avec dès 2021, une étude économique et agronomique, et en 2022 l'appel à projet.

Madame MONGELLAZ demande si c'est à la place du parking, et demande où se gareront les voitures des personnes allant à la plaine des sports. Monsieur le Maire informe qu'un parking relais sera réalisé route d'Apremont pour ne pas emboliser le chemin des Prés et la plaine des sports.

Madame MAUVILLY-GRATON précise que ce parking (1 500 m² sur les 10 000 m²) n'a pas vocation à disparaître mais qu'il convient d'engager une réflexion sur son devenir : structure de la ferme et stationnements sont envisagés

Monsieur DUBONNET revient sur l'acquisition du terrain chemin des Prés qui avait été faite pour ne pas mettre de construction, mais que la vente qui est prévue le rendra constructible. Monsieur le Maire lui répond que s'il voulait réduire l'urbanisation de la commune, il fallait qu'il supprime certaines OAP. Par ailleurs, ce terrain est une véritable dent creuse, et a vocation à être urbanisé.

2/ Tiers-lieux

Monsieur COUDURIER informe que c'est un projet qui en est au stade de la réflexion et de l'étude d'opportunité. Il s'agit d'un lieu qui vise à mixer plusieurs activités, avec une prise en charge citoyenne, ou des groupes de citoyens ou d'associations qui veulent monter différentes activités (accorderie, activité culturelle, coworking, y compris des activités économiques). Le projet pourrait voir le jour dans le bâtiment Malongo qui se libère, mais est complexe à mettre en place car le bâtiment n'est pas en bon état (sol, toiture avec de l'amiante, isolation...). Il précise que de nombreux tiers-lieux existent partout en France.

Monsieur DUBONNET dit qu'il est « effaré » par ce projet car le bâtiment dans lequel se trouve Malongo avait été acheté par la commune pour y installer les services techniques. Monsieur DUBONNET pense que la remise aux normes de ce bâtiment coûtera trop cher. Monsieur le Maire lui demande s'il aurait mis des services techniques dans un bâtiment non rénové ? Monsieur DUBONNET lui répond qu'à terme, la commune l'aurait rénové, mais que des services techniques n'ont pas besoin d'une forte rénovation car il s'agit de hangars.

Monsieur BERNARD dit qu'un tiers-lieu permettra de donner une identité culturelle. Les jeunes ont besoin de s'ouvrir et s'émanciper, ce lieu permettra de sortir la commune de sa représentation de ville dortoir.

Monsieur COUDURIER dit qu'il est rare qu'une commune comme Barberaz n'ait pas de salle de spectacle. Par ailleurs, la volonté, avec ce tiers-lieu est de rééquilibrer l'offre sur le quartier de la Madeleine qui bénéficie de peu de services.

3/ Investissements sur les écoles

Monsieur BERNARD informe qu'une programmation est prévue sur l'école maternelle concorde sur les sanitaires, puis en 2022 les sanitaires de l'élémentaire concorde.

Un autre axe est le projet de la rénovation et extension du restaurant scolaire de l'école Albanne, et une réflexion sur le système de restauration : système de self, et mise aux normes sécurité.

Monsieur le Maire informe qu'un gros travail de mise en sécurité de ces deux établissements est indispensable.

4/ Mobilités douces

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de la rénovation de voiries intégrant une sécurisation des passages piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite. Le travail qui sera mené avec les habitants dans les conseils de quartier permettra de cibler les priorités. La rue de la Maconne en est une, ainsi que la sécurisation du passage sous la rue J. Verne, rue Prosper Millat, et le parking-relais.

5/ Rénovation énergétique

Monsieur LAURENT précise qu'il s'agit d'une rénovation énergétique globale des bâtiments scolaires afin de réduire la consommation (obligation de baisse de 30% de la consommation d'ici 2030 pour les bâtiments de plus de 1000 m²). Il informe que les bâtiments n'ont pas été entretenus : grande salle polyvalente, maison du Stade, foyer H. Constantin, écoles.

Monsieur DUBONNET rebondit sur la phrase « qui n'ont pas été entretenus », et revient sur les différents investissements faits sur la grande salle polyvalente (huisseries, chaufferie, parquet, peintures, création d'une cuisine, toiture du foyer,...). Monsieur LAURENT regrette que le changement pourtant simple et peu coûteux des vannes thermostatiques n'ait pas été effectué, et que certaines choses n'aient pas été modifiées au moment du changement des huisseries. Monsieur LAURENT dit qu'il s'exprime sur l'aspect énergétique.

6/ Bâtiments et patrimoine

Monsieur le Maire dit qu'il y a une obligation de mise aux normes sur la sécurité des bâtiments, et que le SDIS fera un audit de la sécurité-incendie de l'ensemble des bâtiments.

7/ Voirie

Monsieur le Maire informe qu'un programme de voirie a été établi pour les 6 ans. La première voie qui sera revue est le chemin des Prés. D'autres rues ont été identifiées, mais le programme sera discuté avec les habitants.

8/ Foncier

Une enveloppe a été prévue mais il s'agit principalement de la rétrocession du bâtiment de la Galoppaz à hauteur de 830k€.

9/ Equipements sportifs et aménagements/accessibilité

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de la rénovation et extension du club house de tennis, de la remise à niveau des vestiaires et des terrains de football, d'aménagements urbains (toilettes publiques, abris vélo...)

La question de l'accessibilité est comprise dans toutes les rénovations. Monsieur MUGNIERY précise que l'idée, partagée avec Nathalie LAUMONNIER, est de travailler sur l'ensemble d'un bâtiment pour le rendre complètement accessible et mis aux normes.

Focus de la dette du DOB

Monsieur COUDURIER dit qu'il est souhaitable de rééchelonner certains emprunts sur des durées plus longues (15 à 20 ans) pour retrouver une capacité d'emprunt.

Un travail sera conduit avec Monsieur MAULET vice-président de la Commission Finances pour rééchelonner la dette.

Madame SELLERI précise qu'un rééchelonnement a été fait sur certains emprunts en 2015.

Monsieur DUBONNET souhaiterait que le DOB présente un graphique avec le stock de dette, et non pas seulement les annuités. Madame SELLERI précise que cela sera rajouté au moment du vote du Budget primitif 2021.

Monsieur DUBONNET souhaite conclure et rappelle que l'année dernière, le DOB a été présenté avec un boycott des élus de la minorité. Il trouve que la commune présente encore un bon exercice avec une épargne brute à 600.000€. Il constate que l'extinction de la dette n'a jamais été aussi courte. Par rapport à ces bons chiffres, il s'étonne de la PPI à 9 millions, qui ne donne pas le signe d'une mauvaise gestion. Il précise également que la rénovation énergétique va dans le bon sens. Il souligne le travail en équipe fait sur la PPI, mais s'étonne du projet Malongo. Il déplore également le projet de réétaler la dette car cela va redévelopper l'endettement.

Madame LAUMONNIER remercie les élus par rapport à la commission finances et à l'engagement de campagne pris pour donner la vice-présidence à un élu de la minorité. Elle signale que Monsieur MAULET était le seul candidat. Elle félicite l'ensemble des élus et des services pour le travail fait sur la PPI car c'est la 1ère fois qu'elle est présentée, ainsi que le travail effectué sur l'accessibilité. Elle termine en soulignant que le Département est également présent sur la commune de par ses subventions.

Madame SELLERI revient sur la question du fond de roulement, à savoir que la commune bénéficie d'un contexte financier plus tendu. Effectivement en 2017, la commune bénéficiait d'un fond de roulement à 2M€ mais cela était lié à ces cessions d'actif. Sur la question de la dette : l'encours de dette était de 1 471 k€ en 2014, il est de 2 125 k€ actuellement.

Monsieur COUDURIER souhaite préciser à Monsieur DUBONNET que, qu'il soit dans la majorité ou l'opposition, ces interventions sont bien trop longues mais que cela prouve que les élus de la majorité le laissent s'exprimer. Concernant l'allusion au boycott par les élus de la minorité lors du DOB 2020, les élus ont considéré qu'il n'y avait pas lieu de venir siéger car ils n'avaient pas accès aux documents (rapport Agate sur l'EHPAD).

Monsieur le Maire précise que si la commune est dans cet état financier c'est parce qu'aucun investissement n'a été fait sur les bâtiments. Il n'y a pas d'emprunts prévus, il s'agit de rééchelonner la dette pour permettre de faire baisser le niveau d'endettement, et donc pouvoir faire des investissements supplémentaires. L'urbanisation massive de la commune a fait croître la population et les services publics tels que les écoles vont devoir s'adapter pour répondre aux nouvelles populations et besoins, ce qui passera par des charges de fonctionnement et d'investissement supplémentaires.

3. Informations diverses

Monsieur DUBONNET s'étonne que la séance du conseil soit filmée par un usager et non par un agent ou un élu, notamment compte-tenu du contexte de couvre-feu.

Monsieur le Maire répond que Monsieur ANTONIOLLI a l'habitude de filmer le conseil municipal. Le Maire informe que la commune va s'équiper de matériel et logiciel permettant la prise de vidéo et l'enregistrement, ce qui évitera à une personne de venir filmer.

Le Maire rappelle l'intérêt démocratique pour les habitants que le Conseil Municipal soit filmé d'autant plus dans un contexte où le public n'est pas autorisé à y assister du fait du couvre-feu.

Monsieur COUDURIER précise que les attestations permettent de convoquer des personnes à des instances.

Madame Selleri précise que la publicité et la communication sont importantes, et que ces modalités en période de crise sanitaire ont été rappelées par la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures. Le prochain conseil est prévu le 03 Mars 2021.

Le Maire,
Arthur BOIX- -NEVEU